PROCÈS DE L'AFFAIRE SONATRACH 1

Lourdes peines requises contre Mohamed Meziane et Al-Ismaïl

Des peines qualifiées de «raisonnables», voire «indulgentes» ont été requises hier par le procureur de la République contre les mis en cause dans l'affaire de Sonatrach 1. Ainsi, seuls l'ex-P-dg de Sonatrach et l'ex-patron du groupement algéro-allemand ont vu l'accusation demander à leur encontre 15 années de prison ferme. Pour le reste, le procureur a requis des peines allant de 1 à 8 années de prison ferme.

Abder Bettache - Alger (Le Soir) - Soulagement pour les uns et déception pour les autres. Les demandes formulées par le procureur de la République après plus de trois heures de réquisitoire ont été différemment commentées par la défense mais aussi par les proches et familles des mis en cause. Toutefois, pour une grande partie des personnes présentes à ce procès, les peines requises par l'accusation étaient en deçà «des propos tenus par le procureur de la République lors de son réquisitoire».

Pour certains avocats, le parquet «n'a pas argumenté et présenté les preuves de son accusation». Le juge Boudrâa a requis des peines de 15 années de prison ferme à l'encontre de l'ex-P-dg de Sonatrach et de l'ex-patron du groupement algéro-allemand Contel-Frunkwelt et trois millions de dinars d'amendes, les fils Meziane à 7 ans (Bachir Fawzi) et 15 années de prison ferme (Réda) 7 ans contre l'ex-vice-président chargé des affaires amont. Pour ce dernier, le juge a évacué les chefs d'inculpation de «blanchiment d'argent et corruption».

Pour les autres prévenus, le procureur de la République a requis 6 ans, 8 ans respectivement contre Zenasni et Maghaoui El Hachemi et Yazid. Concernant les autres mis en cause, à savoir Hassani Mustapha, Senhadji, Rahal, Mme Meliani, Cheikh Mustapha, l'accusation a demandé à leur encontre des peines respectivement de 1, 3 et 2 ans de prison ferme. Pour les prévenus Abdelaziz Abdelwahab et Aït Hocine, le procureur a demandé «l'application de la loi». Pour les personnes morales, à savoir Saipem, Contel-Frunkwelt, Contel Algérie, le parquet a demandé une amende de cinq millions de dinars. Il est 9 h 30mn. Reprise de l'audience avec l'entrée en action du procureur de la République. Ce dernier entame son intervention en rendant un «vibrant hommage à la presse nationale qui a joué son rôle d'information en rendant compte avec beaucoup de professionnalisme de toutes les journées d'audience du procès». Il poursuit : «Je me trouve dans une position de gêne totale, lorsque je me vois constitué dans une juridiction, où les mis en cause sont des cadres, l'élite de notre pays.» Il marque un temps d'arrêt et poursuit son réquisitoire sous le regard interrogatif de la défense.

Tapis rouge pour Al Ismaïl

Il entre dans le vif du sujet et évoque le «géant Sonatrach». «C'est grâce aux rentrées en devises de l'exportation du pétrole et du gaz que beaucoup d'infrastructures ont été réalisées dans notre pays. Sonatrach est une entreprise citoyenne. Sonatrach c'est vous et moi, c'est 40 millions d'Algériens. Sonatrach, c'est l'Etat algérien. Pourquoi, alors, jouer et gaspiller ce trésor ?», s'est-il interrogé. Et d'évoquer la première partie du procès Sonatrach. Il s'agit de l'affaire du projet de télésurveillance décroché par le groupe Contel-Frunkwelt. Là, il marque un temps d'arrêt et déclare au grand étonnement de l'assistance : «Je salue l'esprit d'initiative, d'entreprenariat de Rédha Al Ismaïl». Toutefois, l'accusation fait un autre constat et fait savoir que «le mis en cause a brûlé toutes les étapes pour devenir ce grand homme d'affaires». «Il a dit que beaucoup de personnes ont commencé avec une brouette et sont devenues de grands hommes d'affaires. Mais ces hommes d'affaires ont respecté les échéances et les étapes, mais pas Al Ismaïl», a expliqué le procureur de la République.

C'est à partir de ce constat, que le magistrat remonte aux circonstances de la rencontre entre Al Ismail, et le fils de l'ex-Pdg de Sonatrach. Il évoque la première rencontre en France, la rencontre de l'hôtel Sheraton, les voitures et les appartements et villas achetés. Mais il ne rate pas l'opportunité de rappeler, tout en s'adressant particulièrement aux membres du jury du tribunal criminel, «que le tapis rouge a été déroulé à Al Ismaïl. C'est une véritable stratégie de la grande corruption qui a été mise en place par les mis en cause».

«Les projets décrochés et la tchipa versée»

Il cite la première rencontre entre ce dernier avec les cadres de Sonatrach en présence de l'ex-Pdg». «C'est un message fort que Mohamed Meziane a transmis à ses cadres. Il a voulu leur dire qu'il faut faciliter la tâche à Al Ismaïl», a-t-il dit. Dans la salle, c'est le silence total. Seule la voix de l'interprète est entendue. Cette dernière traduit au représentant de la société Saipem les propos tenus par le procureur de la République.

Le magistrat poursuit son offensive. Il ne rate aucune opportunité pour démontrer la «grande arnaque et la grande corruption dont a été victime la compagnie Sonatrach». Il s'est d'ailleurs demandé pourquoi ces affaires ont éclaté à partir de 2008.

«Subitement à partir de 2008, les comptes des mis en cause sont pleins d'argent. Et bien sûr, on tente de justifier cette grande corruption par l'urgence dans l'exécution des projets».

Le magistrat poursuit son réquisitoire et marque des points. La gêne est palpable chez la défense. Le magistrat exhibe des documents bancaires et déclare : «Les projets sont décrochés à gauche et la tchipa est versée à droite». Le magistrat Boudraâ évoque «la corruption», la «tchipa» et le «passe-droit pour décrocher des projets de grande valeur financière». Dans le box des accusés, les mis en cause font profil bas.

Dans la salle où se trouvent d'autres prévenus non détenus, le malaise est total. Même le représentant de la société allemande Frunkwelt, qui a jusque-là affiché une grande sérénité depuis le début du procès, montre des signes d'inquiétude.

«Il s'agit de contrats fictifs que la société allemande a contractés avec les mis en cause. C'est une corruption et un blanchiment d'argent en règle. Expliquez-moi, c'est quoi ce contrat de consulting pour une valeur de 30 000 euros ? Même le Premier ministre ne perçoit pas une telle somme. Dans ce cas, il était préférable que le fils de Meziane assure ce consulting à la chancelière allemande, Mme Merkel et là, les choses sont claires», a ajouté le magistrat.

«Une villa louée à 100 000 euros pour voir la neige tomber»

Il est 10h 52mn. Le réquisitoire du procureur de la République se poursuit toujours.

Photo : DR

Les peines requises par l'accusation étaient en deçà des attentes.

Usant tantôt de l'arabe classique et tantôt d'un arabe populaire, le juge Boudraâ avance ses atouts.

La défense suspendue à son réquisitoire prend note de tous les dires du procureur.

Ce dernier enfonce les cadres de Sonatrach à leur tête Mohamed Meziane, l'ex P-dg. Et de lancer à l'adresse de ce dernier : «Tu as informé ton ministre de tutelle, en lui disant que tu as des intérêts, toi et tes enfants dans tous ces projets et contrats que tu as octroyés dans l'urgence ? Tu aurais dû le faire et là on aurait vu la réponse du ministre». Tu veux nous prendre pour des idiots, ou pour des gens qui ne comprennent rien et en nous faisant croire que tu as trouvé des solutions de sécurité de haut de gamme pour Sonatrach. On a gonflé les prix pour que tout le monde en profite. Et ma grande surprise, lorsque un des mis en cause dans cette affaire déclare sans gêne j'ai loué une villa pour une semaine près de la frontière italienne uniquement pour voir la neige tomber. C'est grave M. le président ce qui a été fait. Pourquoi, il n'est pas parti à Chréa ou Tikdjda pour voir la neige tomber ?», a-t-il lancé en direction du patron du groupe algéro-allemand ayant décroché le marché de la télésurveillance.

Le projet décroché par Saipem était l'autre moment fort du réquisitoire de l'accusation. Il bat en brèche les propos tenus par les inculpés lors de leur audition aux premiers jours du procès. Il évoque également le projet de la rénovation du siège situé à la rue Ahmed-Ghermoul. Une occasion tout indiquée pour le juge pour conforter la «thèse de la corruption dans cette affaire».

«Sonatrach, c'est le peuple !»

«Une nouvelle fois, on décide d'opter pour le gré à gré. Vous savez pourquoi on a décidé de la sorte ? Tout simplement parce que le ministère des Transports a exprimé son souhait d'en bénéficier. C'est grave ! Où se trouve l'urgence ?», s'est-il interrogé.Il est 11h 45 mn. Le procureur s'apprête à faire ses demandes. Il annonce la couleur en déclarant que «Mohamed Meziane n'a pas respecté ses engagements en tant que P-dg de Sonatrach. Il a fait dans le trafic d'influence, la dilapidation, le non-respect des lois, etc.

La délégation n'efface pas la responsabilité. Sonatrach, c'est le peuple. Je parle au nom du peuple. Celui qui a commis une faute avérée doit payer. Il faut appliquer la loi dans son intégralité». Dans la salle, c'est le silence total. On retient son souffle. Le suspense est entier. Mais avant que le juge ne fasse ses demandes, il déclare : «Il faut rendre justice à ce peuple et frapper fort contre ceux qui ont dilapidé l'argent du peuple».

Le réquisitoire terminé, place aux commentaires. Le choc pour certains et le soulagement pour d'autres. Le juge lève la séance et fixe rendez-vous pour les plaidoiries des avocats dans l'après-midi. Il est 14h. Reprise de l'audience. Les avocats de la défense ouvrent le bal. C'est le doyen des avocats qui entame les plaidoiries.

Me Miloud Brahimi d'emblée s'interroge où se trouve «réellement Sonatrach et que personne n'a le droit de parler au nom du peuple algérien», allusion faite à l'avocat de la partie civile, en l'occurrence Me Sellini qui est intervenu mardi passé en sa qualité de représentant de la partie civile.

«Une justice du tiers monde !»

Et c'est là qu'il se demande «qui défend réellement les intérêts de Sonatrach», en rappelant : «J'étais le premier avocat à avoir été constitué par Sonatrach six mois après l'éclatement de cette affaire pour défendre ses cadres».

La plaidoirie de Me Miloud Brahimi pour le compte de Chekih, de Rahal et de Mme Meliani a commencé depuis 40 mn. Mais dans son intervention, l'avocat a opté pour une stratégie qui englobe implicitement la défense de tous les mis en cause. Les membres du jury suivent avec une attention particulière la plaidoirie de l'avocat. «Je suis au regret de vous dire que la justice est dans de très graves problèmes pour faire ce genre d'inculpation», a expliqué Me Brahimi. Avant d'ajouter : «Je suis désolé de le dire et je demande pardon au procureur de traduire ses demandes. Indirectement, il vous a demandé d'acquitter Mme Meliani et Mes Cheik et Rahal. Il n'y a aucun préjudice dans cette affaire».

Me Miloud Brahimi monte en puissance et déclare ce que tout le monde n'a pas osé dire : «Nous sommes dans une justice du tiers monde !» Il s'explique : «On a évoqué des noms mais on a refusé de les convoquer». Le doyen des avocats cite les noms de l'ex-ministre de l'Energie et des Mines Chakib Khelil, ou encore Hamche Mohamed Redha, l'ex-chef de cabinet de l'ex-P-dg de la compagnie pétrolière Sonatrach M. Mohamed Meziane. Il conclut sa plaidoirie en demandant l'acquittement de ses clients, tout en citant en guise de fin de son intervention une phrase du chroniqueur du *Soir d'Algérie* Hakim Laâlam dans l'édition d'avant-hier. «Le journaliste Hakim Laalam a bien résumé la situation en disant qu'il faut nommer cette salle Chakib Khelil».

A. B.